



L'appel d'offres national ouvert N°54/Aono/Mintp/Cipm-Teri/2020 du 11 mai 2020 lancé en procédure d'urgence pour l'entretien, la gestion et la maintenance de 21 stations de pesage routier fixes au centre d'une vive controverse. Un pion des réseaux tapis dans les services du Premier ministre manœuvre dans l'ombre pour entretenir le flou. Enquête.

Lors d'une session parlementaire tenue il y a de cela moins de 2 ans, du haut du perchoir de l'Assemblée nationale, Cavaye Yeguié Djibril dénonçait avec insistance la corruption rampante dans la gestion des ponts bascules autrement appelés stations de pesage au Cameroun. Selon nos sources, le Cameroun comptabilise à ce jour 21 postes de pesage qui devraient participer à l'entretien du réseau routier national. Et ceci, à travers la limitation des tonnages. La sonnette d'alarme ainsi tirée par le président de l'Assemblée nationale n'est pas tombée dans les oreilles de sourds. Le ministre des Travaux publics, Emmanuel Nganou Djoumessi promit alors de mettre de l'ordre dans le secteur. Selon nos sources, après enquête, le ministre des Travaux publics découvre alors que depuis pratiquement 20 ans, la gestion des ponts bascules est entre les mains d'un clan que chapeaute le groupe A2I d'un certain Walter Nana. Il fallait faire bouger les lignes afin de s'assurer la bonne gestion des ponts bascules et booster ce secteur important de l'économie nationale.

C'est le moins que l'on puisse dire lorsqu'on parcourt l'avis d'appel d'offres national ouvert L N°54/Aono/Mintp/CipmTeri/2020 du 11 mai 2020 lancé en procédure d'urgence pour l'entretien, la gestion et la maintenance de 21 stations de pesage routier fixes au Cameroun.

Pour une fois, le groupe A2I allait se frotter à d'autres concurrents de poids. Même comme à en croire quelques détracteurs de cette entreprise, le groupe va tenter de rafler la mise à travers d'autres sociétés qui ne sont en réalité que des prête-noms. Vrai ou faux ? Toujours est-il que lesdites sociétés seront toutes disqualifiées. Parmi celles-ci, on retrouve le Groupement Ste Caputraco Sarl /Cameroon public Work and Trade Company ; Socatraf Sarl ; l'Entreprise Sahal et même l'entreprise Ica Sarl. Il n'en fallait plus pour que les recours en contestation inondent la table du ministre délégué à la présidence de la République, chargé des Marchés publics. Ibrahim Talba Malla va ainsi saisir cette occasion pour éclairer aussitôt son homologue des Travaux publics, maître d'ouvrage. *« J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'examen des recours en contestation des résultats d'attribution, introduits au Minmap par certains soumissionnaires de l'appel d'offres visé en marge, a permis de relever ce qui suit : la disqualification des requérants Socatraf et Ica Sarl, au motif de présentation des pièces non authentiques, est conforme aux dispositions de l'article 6.1.d du règlement particulier de l'appel d'offres (Rpao). En effet, par sa lettre N°00236/L/06/Sp du 13/07/2020 adressée au président de la CipmTeri, le préfet du Mfoundi confirme la non-authenticité des attestations de présentation des originaux des diplômes fournies dans leurs offres et prétendument signées par ses soins ».*

RECOMMANDATION

Le cas de l'élimination du groupement Fozou Sarl/Spigi Sarl est tout aussi justifié. Pour le Minmap, la disqualification de cette entreprise résulte « d'une part, par le non-respect des exigences de l'article 13,1 Rpao qui prescrit la signature des pièces se rapportant au personnel proposé par les autorités administratives compétentes indiquées (gouverneurs et préfets), et d'autre part, par la proposition des chefs de mission n'ayant pas les qualifications requises par le Dao ». Pour ce qui est de l'absence de l'agrément du Mincommerce brandi ostentatoirement par les soumissionnaires A2I Sarl et Fotti, en vue de la disqualification des concurrents concernés, le Minmap indique : « le critère y relatif est « essentiel » au regard des dispositions du point 6.1 du Rpao qui du reste, fait foi en cas de contradiction avec l'avis d'appel d'offres (Aao). Par conséquent, ce critère (essentiel) ne saurait conduire à l'élimination directe d'un soumissionnaire dans le cadre de la présente procédure ». Par ailleurs, indique le Minmap au maître d'ouvrage : *« à la lumière des dispositions de l'article 20 de la loi N°2004 régissant la métrologie légale au Cameroun, qu'invoquent également les requérants en vue de l'élimination de certains candidats, il apparaît que c'est l'exercice des activités liées à la métrologie qui est subordonnée à l'obtention préalable de l'agrément du Mincommerce, et non l'accès à la commande publique relative aux dites activités qui reste et demeure plutôt libre conformément aux dispositions de l'article 2 du code précité ».* Il restait plus que cette recommandation formulée par le Minmap à l'endroit de son collègue des Travaux publics : *« aussi, au regard de tout ce qui précède, et compte tenu de l'importance que revêtent les prestations à exécuter, vous saurais gré de bien vouloir reprendre la présente procédure, suspendue par ma lettre N°003362 du 05/08/2020, en procédant à la finalisation des contrats à passer avec les soumissionnaires retenus par votre décision N°200/D/Mintp/Dct/Cao/ Cae1/2020 du 20/07/2020. Toutefois, et afin de demeurer conforme à la loi sus rappelée, la notification des marchés aux entreprises Etraco (lot 2), Etienne entreprise (lot 3) et Sgte/Ecca (lot 5) reste subordonnée à la présentation, par chacune, de l'agrément obligatoire pour l'exercice des activités de métrologie, délivré par le Mincommerce ».*

Selon nos sources, les entreprises gagnantes de l'appel d'offres national ouvert N°54/Aono/Mintp/CipmTeri/2020 du 11 mai 2020 ont ainsi obtenu des ordres de services pour débiter le travail sur le terrain. Elles sont d'ailleurs à pied d'œuvre depuis près de 8 mois. Au grand dam du groupe A2I qui multiplie depuis quelques temps des recours et des subterfuges au point de laisser croire que la gestion des stations de pesage c'est son affaire. A en croire nos mêmes sources, l'affaire a été portée devant le ministre des Travaux publics qui a tranché, estimant que ceux qui jouent aujourd'hui les mauvais perdants ont certes gagné 2 lots, mais avaient même été exclus dans le processus d'attribution de ce marché. Au niveau des services du Premier ministre où le dossier se trouve depuis quelques mois, c'est le black-out total. Et ce, apprend-on, par le fait d'un certain Tchami en service au secrétariat des services du Premier ministre. C'est lui qui jouerait dans l'ombre des services du Premier ministre, le jeu du groupe A2I. Avec un rôle trouble attribué à tort ou à raison à l'administrateur du fonds routier dont la proximité avec le promoteur du groupe A2I est évidente. Des blocages qui sont aujourd'hui préjudiciables à la bonne marche des stations de pesage, poumons de l'économie camerounaise.

Source : La Nouvelle
